

**Communiqué de Presse du 16/12/22 suite à la manifestation
des Collectifs Bassines Non Merci
"Pas un centime de plus pour les bassines"
du 15 décembre 2022 - Orléans – Agence de l'Eau Loire Bretagne**



Toujours chauds face à l'accaparement de l'eau ! **Nous étions plus de 200 riverains.nes**, venus.es des quatre coins du territoire Loire-Bretagne - Marais poitevin, Vienne, Berry, Loire-Atlantique, Haute-Loire, Finistère, Limousin - à nous rassembler devant le siège de l'Agence de l'eau (AELB), à Orléans, ce jeudi 15 décembre 2022, **pour exiger l'arrêt du financement public des méga-bassines.**

Mobilisation inédite pour cette Agence Loire-Bretagne quelques jours avant les fêtes de fin d'année. Pour accueillir la foule d'*écoterroristes* rassemblée autour de braseros, bols de soupe et verre de vin chaud à la main, derrière la banderole "Pas un centime de plus pour les bassines", la direction de l'Agence avait pris la décision de sécuriser la maison de l'eau en déployant des dizaines de forces de l'ordre et d'annuler la plénière en présentiel du conseil d'administration (CA) prévue le jour même.

Cette manifestation visait pourtant à interpeller ce CA qui doit délibérer dans les prochains mois sur le financement du projet des 30 méga-bassines du bassin du Clain (Vienne) et sur une rallonge budgétaire pour les bassines des Deux-Sèvres.

Sans cette aide publique, les accapareurs pourront difficilement assumer la réalisation de leurs projets qui exigent des investissements colossaux. Pour preuve, **la facture des 16 bassines des Deux-Sèvres s'élève, à ce jour, à plus de 74 millions d'euros.**

Au regard de l'état dégradé des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne et de la sécheresse de cette dernière année, **plus un centime ne doit être gaspillé pour le financement de ces énormes cratères plastifiés dont le seul but est de sauver un modèle agricole écocidaire dopé à l'irrigation intensive et à la chimie.**

Chaque centime doit servir à préserver les milieux aquatiques et à assurer un juste accès à une eau de qualité pour l'ensemble des habitants.es de ce bassin.



Signe d'un tournant depuis la mobilisation de Sainte Soline, la présidente de l'Agence de l'eau, la préfète Régine ENGSTRÖM, accompagnée de ses vices-présidents, ont accepté de recevoir notre délégation composée du député européen EELV Benoît Biteau, du sénateur EELV Daniel Salmon, de Sylvain Robin le collaborateur de la députée NUPES-EELV Lisa Belluco, de Nicolas Fortin de la Confédération paysanne et de Julien Le Guet, Marion Vigot et Fanny Lancelin portes parole des Collectifs Bassines Non Merci 79 et Berry.

Pendant une heure, notre délégation a adressé à la direction de l'AELB, les demandes suivantes :

Sur le financement des bassines :

1. l'arrêt de l'aide financière de l'AELB aux projets de méga-bassines;

2. un moratoire sur les chantiers et les projets de méga-bassines :

2.1 : le temps de connaître les résultats des études Hydrologies Milieux Usages Climat (HMUC), et de définir, en conséquence, les volumes prélevables en respectant la priorisation des usages définie par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006);

2.2 le temps d'élaborer des *projets de territoire de gestion de l'eau pour l'alimentation et la biodiversité* (PTGE) sur la base de travaux scientifiques (études HMUC) dans un cadre démocratique, ouvert et transparent;

2.3 le temps que les recours juridiques soient tous jugés et épuisés (voir le tableau des recours juridiques);

3. un recapitulatif de l'ensemble des aides publiques versées aux projets de bassines depuis 2005 (Autize, Vendée, Lay, ASAI des Roches, Vienne, etc) et une autosaisine de la Commission

d'évaluation de l'AELB concernant ces opérations (en priorité pour les bassines du sud Vendée et de l'ASAI des Roches).

Sur les aspects scientifiques:

4. prise en compte de l'ensemble des volets des études HMUC;
5. la saisie de l'avis du CNPN (conseil national de protection de la nature) sur l'impact des méga-bassines sur les Outardes ;
6. un positionnement scientifique sur les seuils de remplissage. Le remplissage de la réserve SEV 17 offrant un cas paradigmatique d'un remplissage au sacrifice de la vie du Mignon.

Sur la gouvernance et la transparence de l'AELB :

7. l'agence doit exiger de la coop de l'eau 79 et de la chambre d'agriculture 17-79 et rendre publique les diagnostics et engagements individuels des irrigants concernés (anonymisés) par les megabassines de la première tranche du projet Sèvre Niortaise / Mignon.
8. la transparence et la publicité des échanges du Conseil d'administration et du Comité de bassin, à l'image des pratiques de nombreuses institutions semblables;
9. l'organisation d'un échange entre notre délégation BNM et l'ensemble des membres du CA de l'AELB avant une quelconque décision relative au financement de bassines

Aux élus de l'AELB de prendre, désormais, leur responsabilité en refusant de financer des projets d'accaparement de l'eau et en instaurant au plus vite un moratoire sur les projets de méga-bassines pour éviter l'escalade des conflits autour de l'eau.

Une réponse positive est attendue au plus tard avant le 25 mars prochain, date de notre prochaine mobilisation d'envergure !

